

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
**Lundi 8 février 2016**

(Membres présents : 11/11)

**Le Conseil Municipal**

☞ **Bail auberge**

Le conseil municipal décide à l'unanimité les tarifs de location pour l'auberge et le logement (charges de chauffage en sus) :

- 1<sup>ère</sup> année : 1850 €
- 2<sup>ème</sup> année : 2150 €
- A partir de la 3<sup>ème</sup> année : 2400 €

☞ **Réhabilitation réseau eau rue des Saules**

Le Conseil municipal attribue les travaux à l'entreprise BOUCARD pour un montant total de 25 070 € : subventionné par le Conseil Général à hauteur de 45 % et par l'Agence de l'eau (pourcentage à déterminer). Le solde sera financé par emprunt.

☞ **Enfouissement des réseaux secs rue des Saules**

Le conseil municipal décide (10 voix pour, 1 contre) de confier au SYDED les travaux d'enfouissement des réseaux secs (subventionné à 44 %). Devis à confirmer.

☞ **Réfection de la voirie rue des Saules**

Le dossier de DETR est complet, travaux à réaliser fin 2016 – début 2017.

☞ **Demande de dérogation scolaire**

Le Conseil Municipal refuse à l'unanimité la demande de dérogation scolaire de Mme DAVID.

☞ **Location copieur**

La location du copieur du secrétariat arrivant à échéance, le Conseil Municipal choisit de louer un nouveau copieur couleur.

Le Maire  
Jean-Paul VUILLAUME